



ADHEOS Centre LGBT Poitou-Charentes ©

SAINTE-S - LA ROCHELLE - ANGOULEME

5, passage de l'Ancienne Caserne 17100 SAINTE-S

(33) 06 26 39 66 13 ou (33) 05 46 92 98 55

www.adheos.org @ contact@adheos.org

Le 24 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

François FILLON : la victoire annoncée de l'homophobie contre l'Égalité Républicaine !

Au terme du premier tour des primaires de la droite et du centre, il est important de rappeler que **François FILLON a toujours été constant contre l'Égalité Républicaine pour les personnes LGBT.**

Il a voté **contre la dépénalisation de l'homosexualité en 1982**, s'est prononcé **contre le Pacs en 1999**, puis **contre le mariage pour tous en 2013** et a déclaré au cours de cette campagne 2016 **vouloir remettre en question la loi Taubira.**

Dans le cadre de la primaire, **soutenu par SENS COMMUN, lobby intégriste et réactionnaire infiltrant la droite, et la MANIF POUR TOUS, il promet de "réécrire la loi Taubira et de refonder la politique familiale"**, notamment en supprimant l'ouverture de l'adoption plénière de l'enfant du conjoint aux couples homosexuels, ne laissant subsister que l'adoption simple.

Une telle mesure revient à priver les enfants naissant au sein de familles homoparentales de la possibilité de disposer d'une double filiation plénière avec pour conséquences :

- L'adoption plénière est irrévocable, tandis que la simple peut être révoquée, insécurité juridique en perspective pour les familles homoparentales ...
- Ensuite, la plénière confère automatiquement à l'enfant la nationalité française, contrairement à la simple où l'enfant demeure un étranger.
- Enfin, les deux procédures induisent une différence de traitement en matière d'héritage : tandis que la plénière confère au descendant les droits fiscaux avantageux d'un enfant à part entière, la simple le considère là encore comme un étranger, qui se verra donc ponctionner 60% de la succession.

Ainsi **François FILLON protège la famille traditionnelle mais insécurise demain l'avenir des familles homosexuelles, contraire à l'intérêt supérieur des enfants**, basse manœuvre politicienne qui n'honore pas la morale catholique !

François FILLON impose l'adoption simple pour les enfants élevés par des couples homos et l'adoption plénière pour les enfants élevés par des couples hétéros, **il crée ainsi une discrimination entre les enfants selon l'orientation sexuelle des parents !**

Il promet ainsi de violer la Constitution française, belle exemplarité pour le candidat futur chef de l'Etat !

Mais aussi ... de violer la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Bref il rend la France "éligible" à une

condamnation de la CEDH, à moins que François FILLON veuille aussi sortir de la CEDH, sans doute **pour se rapprocher de la Russie et de son ami homophobe Poutine !!**

Et bien entendu il s'oppose fermement à l'accès à la PMA pour les femmes homosexuelles...

Citoyens et citoyennes LGBT, progressistes, républicains :

AUX ARMES REPUBLICAINES !

VOTONS MASSIVEMENT POUR FAIRE BARRAGE AUX IDEES HOMOPHOBES !

Contact presse : Frédéric HAY, Président d'ADHEOS, tél : 06 26 39 66 13

ADHEOS est agréée par le rectorat de Poitiers, association « éducative complémentaire de l'enseignement public » par arrêté du 6/05/2013

ADHEOS est agréée par la préfecture de Charente-Maritime, association « jeunesse et éducation populaire » par arrêté du 28/09/2015

ADHEOS est membre de la Fédération Française LGBT, du RAVAD, du Comité d'entente LGBT du Défenseur Des Droits

ADHEOS est agréée par la CNIL sous le n° 1124785 et respecte les mesures de confidentialité.

ADHEOS est reconnue fiscalement « d'intérêt général » depuis 2005, les dons sont déductibles fiscalement

Déclarée sous le n° W174000019 le 07/04/2005 à la sous-Préfecture de Saintes SIRET n°490 678 919 00013

ADHEOS est membre fondateur du Fonds de Dotation LGBT et du Collectif Egalité ni Plus ni Moins

© ADHEOS © Centre LGBT Poitou-Charentes © Fonds Dotation LGBT © Collectif Egalité ni Plus ni Moins sont des marques déposées à l'INPI de Paris.

Tous droits réservés ©